



En répondant aux consultations de la CRE, la CFE Énergies défend l'avenir des infrastructures gazières et la place du gaz dans la transition énergétique



À l'heure où le défi climatique met l'exigence de la neutralité carbone au centre des priorités, la CFE Énergies milite pour un mix énergétique diversifié, résilient, privilégiant la sécurité d'approvisionnement et capitalisant sur la filière gaz pour faire **émerger une filière gaz décarboné au service de la croissance et de l'emploi**.

Elle soutient donc pleinement l'objectif d'un **verdissement des infrastructures gazières** à condition de leur en donner les moyens dès à présent, pour concourir au développement de filières industrielles créatrices d'emplois qualifiés et durables.

C'est pour **défendre l'avenir de ces infrastructures** que la CFE Énergies a répondu aux récentes consultations publiques lancées par Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur les tarifs de transport (ATRT7) et de distribution du gaz (ATRD6).

Elle y a plaidé pour une soutenabilité du tarif (stabilisation du portefeuille clients, développement gaz vert) et un cadre de régulation tarifaire juste et raisonnable permettant aux gestionnaires de réseaux gaziers de financer leurs projets d'avenir, de couvrir leurs réelles charges d'exploitation et de soutenir l'effort d'innovation sur les nouveaux gaz, et ainsi leur permettre de relever les défis industriels et technologiques auxquels les réseaux gaziers sont confrontés avec la transition énergétique.

Parce que la transition énergétique doit faire toute sa place au gaz, la CFE Énergies refuse toute approche financière des tarifs ATRD6 et ATRT7 et défend une ambition sociale qui place les salarié(e)s et leurs emplois au cœur de la mutation du pays.

Parce qu'elle est convaincue de la place incontournable du gaz et des infrastructures gazières dans un mix énergétique en pleine transition, la CFE Énergies a plaidé pour une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui place la filière gaz au cœur des enjeux pour faire de cette transition un vrai vecteur de progrès sur les plans industriel, économique et social.

Lors de sa rencontre avec la CRE, la CFE Énergies a expliqué ses revendications et affirmé que les gestionnaires de réseaux, engagés dans la transition énergétique et obligés de réussir leur mutation verte, doivent disposer des moyens nécessaires pour faire face à la fois à toutes leurs missions de service public mais aussi aux enjeux environnementaux.

La CFE Énergies y a également souligné que les efforts de productivité passés ont majoritairement été supportés par les salarié(e)s et qu'il **est déraisonnable d'en accentuer la pression sans remettre en cause la qualité du service rendu, la sûreté des installations et surtout les conditions de travail**. Elle ne peut nullement accepter que les salarié(e)s soient la variable d'ajustement budgétaire des tarifs de transport et de distribution du gaz.

La CFE Énergies considère que les gestionnaires de réseaux gaziers et leurs salarié(e)s constituent une vraie richesse et un atout majeur pour réussir la transition. Elle considère que les signaux envoyés par les politiques publiques tendent à une augmentation du risque industriel et commercial des activités des opérateurs gaziers. À ce titre, ils doivent disposer d'un budget de transition énergétique approprié prenant en compte notamment les coûts du changement de gaz (B en H) dans les Hauts de France et le risque d'une accélération du projet en cas d'un arrêt anticipé de la production de gisement de Groningue (NL).